



Couac à la cour criminelle ordinaire



Florent Rakotoarisoa ([ICI POUR L'ENTENDRE](#))

Aussitôt l'organisation de la cour mise en place, et présidée par Florent Rakotoarisoa (Président de la Cour d'appel désigné), l'avocat général Antoine Johnstone entama son réquisitoire en évoquant les citations des prévenus, qui sont parties en temps voulu. Il a pris acte, cependant, de la carence qui risquerait de renvoyer le procès à une troisième session. Dans son verdict, le président Florent Rakotoarisoa n'a pas accepté la demande des avocats pour une liberté provisoire (LP) des prévenus en attendant, vu les difficultés de les réunir en temps utile. Les prévenus qui sont partis en France seront convoqués conformément via l'ambassade de France à Madagascar, et Romeo sera présent par tous les moyens légaux. Quoi qu'il en soit, le procès a été renvoyé à une date ultérieure, après trois heures de tractations. Et très certainement en 2015.

